

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE9

présenté par

M. Lecoq, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec un budget des Armées s'approchant de 70 milliards d'euros par an d'ici 2030, il est du devoir du ministère des Armées de provisionner ces ressources pour anticiper, plutôt que de faire porter au budget général, et donc sur des ministères moins bien dotés financièrement des hausses du prix de carburants.

D'autre part, il est du devoir des armées d'améliorer sa résilience et sa sobriété énergétique : la France n'étant pas productrice d'hydrocarbures, nous sommes dépendants du marché. D'autre part, peu d'efforts ont été faits pour mettre les Armées à la sobriété, qui est pourtant un motif majeur de résilience aujourd'hui.